

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2022-25

Le 24 octobre 2022, à 19h00 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lavoine Jean-Claude, Maire.

Date de Convocation : 20/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 00 Votants : Pour : Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Lavoine Jean-Claude, Soulié Jean-Marc, Lopez Yannick, Bouzon Stéphane, Crétier Marcel, Dejoux Patricia, Papeix Nicolas, Porrovecchio Marc, Remoissenet Jean-Marc, Sansoz Marc, Sylvestre Evelyne

Excusés : Mondel Caroline, Lavoine Bastien, Di Marzo Monia, Nicastro Nathalie,

Secrétaire : Lopez Yannick

VOIRIE - ROUTE DES MÉRY - CRÉATION D'UN RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES - DEMANDE DE SUBVENTION FDEC 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet concernant les travaux à engager : Création d'un réseau d'eaux pluviales sur la route des Méry, afin de canaliser l'eau et l'amener au ruisseau du Paret.

Ces travaux sont évalués à un montant de 11 000.00 € H.T (soit 13 200.00 € T.T.C) selon le devis présenté par l'entreprise Eiffage de Gilly Sur Isère.

Il propose de solliciter le Conseil départemental pour une aide financière, la plus élevée possible, au titre du FDEC 2023.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'entreprendre les travaux de création d'un réseau d'eau pluviale sur la route des Méry.

ACCEPTTE le montant des travaux s'élevant à **11 000.00 € H.T** (soit 13 200.00 € T.T.C).

SOLLICITE auprès de M. le Président du Conseil Départemental l'inscription d'une demande de subvention au titre du FDEC 2023.

Le plan de financement de ces travaux se présente comme suit :

- Subvention du Département - FDEC
- Autofinancement de la Commune

S'ENGAGE à réaliser les travaux au cours de l'année où ils seront programmés.

DEMANDE l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

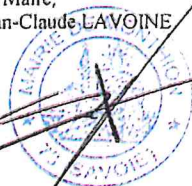
CHARGE M. le Maire de réaliser toutes les formalités et signatures relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme, le 24 octobre 2022

Le Maire,
Jean-Claude LAVOINE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301704-20221024-2022102425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2022

Publication : 20/10/2022